

Communiqué de presse



Contact presse

Département de l'information et de
la communication

01 40 15 80 11
service-presse@culture.fr

www.culture.gouv.fr

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication se félicite que la réponse graduée portée par l'Hadopi soit aujourd'hui une réalité et déclare que le revirement de Free est inacceptable.

Ce dispositif – dont le ministère s'est attaché depuis un an à mettre en place toutes les composantes réglementaires – est fondateur pour la protection des œuvres culturelles et de la création dans l'ère numérique.

Le travail de préparation accompli par l'Hadopi au cours des derniers mois doit être salué, et particulièrement les liens de coopération techniques établis avec les fournisseurs d'accès à Internet.

Le ministère avait indiqué en septembre aux opérateurs que dès le démarrage de la réponse graduée, leurs demandes formées en vue d'obtenir la compensation des surcoûts représentés par l'identification des abonnés à partir des adresses IP seraient prises en compte, sur la base d'une estimation intégrant le caractère automatisable du processus. Cet engagement sera tenu. Il permettra de donner un cadre financier pérenne à la coopération entre l'Hadopi et les opérateurs.

Le revirement de Free, qui a décidé lundi de ne pas transmettre, à ce stade, à ses abonnés les messages d'avertissement, en violation formelle de ses obligations légales, est inacceptable. Cette situation, que le ministre condamne fermement, doit prendre fin dans les meilleurs délais.

Les lois « Création et Internet », qui ont posé le cadre indispensable au développement à long terme d'une offre légale abondante et de qualité, seront appliquées. Un fournisseur d'accès qui ne se conforme pas à ses obligations légales devra donc en supporter les conséquences judiciaires et financières. Un décret précisera incessamment les sanctions prévues dans ce cadre.

Paris, le 6 octobre 2010